



SAISON 2023-2024

COUPE DES YVELINES KATA/KUMITÉ VETERANS COUPE DES YVELINES KATA CADETS/JUNIORS - SENIORS

DATE : 16 décembre 2023
SALLE : Gymnase Pellouard
ADRESSE : 60 rue Caruel de Saint-Martin
78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

CATEGORIES :

Coupe des vétérans : Vétérans 1, Vétérans 2, Vétérans 3, Vétérans 4 (masculins et féminins)
Coupe des Yvelines : cadets/juniors – seniors (masculins et féminins)

ENGAGEMENT : 3€ par compétiteur – 6€ par équipe

Date limite d'inscription : **08 décembre 2023**

Aucune inscription sur place



ffkcompetition.fr



Paiement par CB en ligne uniquement

Samedi 16 décembre 2023

Contrôle et pesée :

08h00-08h30 : Compétiteurs kata

08h00-08h30 : Compétiteurs kumité masculins

09h00-09h30 : Compétitrices kumité féminines

09h45-10h00 : Équipes kata de 3 compétiteurs hommes, femmes ou mixtes.

(Pas de bunkai) + coupe des Yvelines kata cadets/juniors - seniors

Les horaires de contrôle sont susceptibles d'être retardés selon le nombre d'inscription

Les compétiteurs doivent présenter au contrôle :

- Le passeport sportif en règle (avec photo d'identité),
- Inscription en ligne avec 2 licences minimum.

Tenues sportives individuelles obligatoires pour les combats :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

Pour les équipes :

Les capitaines d'équipes compétiteurs doivent présenter au contrôle les passeports sportifs de tous les membres de son équipe en règle et le certificat médical de moins d'un an.

Le compétiteur peut se voir refuser l'accès à la compétition si le passeport n'est pas rempli correctement.

SURCLASSEMENT : Possibilité d'avoir un sénior -35 ans surclassé.

Contact :

M. MEYER Sébastien

Tél. : 06-64-24-85-64.

Mail : competitions@cdk78.fr

Site web : ffkarate.fr/yvelines78



BUDOFIGHT
Arts Martiaux & Sports de Combat